



CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 2 mars 2020

COMPTE-RENDU

Le deux mars deux mil vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, Maire.

Etaient présents : M. JARRASSIER Michel, Mme BOMPAS Marie-Hélène, M. RENAUD Serge, Mme LOUIS DUPONT Brigitte, M. IRIBARREN Jean-François, Mme ARLOT Monique, MM. CHASTANET Vincent, ROUSSEL Pascal, BUISSET Jérôme, Mme DELURET Nathalie, M. POUTHIER Alain, Mme LOUAIL Céline, M. AYRAULT Jean-Michel, Mme DUMONTIER Dominique, M. LEPERCQ Olivier.

Mme LOUAIL Céline a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

Avis sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si le procès-verbal appelle des remarques.

Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020 est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20h00.

Monsieur le Maire demande le retrait du point 5 "Travaux Salle Maigret", faute d'informations suffisantes sur le sujet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable à la demande de Monsieur le Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Vote des comptes administratifs et de gestion 2019 ;
- 2 – Vote des budgets 2020 ;
- 3 – Fiscalité : vote des taux des contributions directes 2020 ;
- 4 – Conseil Départemental : demande de subventions au titre d'ACTIV' Volet 3 ;
- 5 – Travaux Salle Maigret : Avenants ;
- 6 – Enquête publique en vue de l'approbation du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Bassin du Clain : avis sur le projet.

1 – Approbation des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2019.

- *Approbation des comptes de gestion 2019*

Les comptes de gestion de Madame Valérie JEAMET, Trésorier de la Commune sont en concordance avec les comptes administratifs de l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- ***Approbation des comptes administratifs 2019***

Conformément à l'article L2121-14 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la salle et Mme BOMPAS Marie-Hélène, est élue présidente de séance.

Mme Marie-Hélène BOMPAS, propose au vote les comptes administratifs de l'exercice 2019 de la Commune qui s'établissent de la manière suivante :

➤ **Lotissement Geneviève Vignes**

• Investissement :

- Dépenses	:	640 966.52
- Recettes	:	397 205.02

• Fonctionnement :

- Dépenses	:	410 253.60
- Recettes	:	410 253.60

➤ **Lotissement Le Cormier**

• Investissement :

- Dépenses	:	15 838.84
- Recettes	:	7 919.42

• Fonctionnement :

- Dépenses	:	7 919.42
- Recettes	:	7 919.42

➤ **Centre Aéré**

• Fonctionnement :

- Dépenses	:	10 724.69
- Recettes	:	13 356.02

➤ **Caisse des Ecoles**

• Fonctionnement :

- Dépenses	:	60 008.26
- Recettes	:	62 163.56

➤ CCAS

- Investissement :

- Dépenses	:	0.00
- Recettes	:	1 219.00

- Fonctionnement :

- Dépenses	:	156 904.22
- Recettes	:	187 138.67

➤ Mairie

- Investissement :

- Dépenses	:	580 639.28
- Recettes	:	406 539.64

- Fonctionnement :

- Dépenses	:	1 017 986.73
- Recettes	:	1 715 598.21

➤ Médiathèque

- Investissement :

- Dépenses	:	802.27
- Recettes	:	802.27

- Fonctionnement :

- Dépenses	:	35 922.64
- Recettes	:	47 440.24

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,
- **APPROUVE** les comptes administratifs de l'exercice 2019 présentés.

Monsieur le Maire revient dans la salle de réunion du Conseil Municipal.

2 – Vote des budgets de l'exercice 2020

Monsieur le Maire propose au vote les budgets de l'exercice 2020 de la commune qui s'établissent de la manière suivante :

➤ Lotissement Geneviève Vignes

• Investissement	:	690 307.48
• Fonctionnement	:	419 662.80

➤ **Lotissement Le Cormier**

• Investissement	:	15 838.84
• Fonctionnement	:	7 929.42

➤ **Centre Aéré**

• Fonctionnement	:	8 897.32
------------------	---	----------

➤ **Caisse des Ecoles**

• Fonctionnement	:	58 973.91
------------------	---	-----------

➤ **CCAS**

• Investissement	:	1 219.00
• Fonctionnement	:	106 237.24

➤ **Médiathèque**

• Investissement	:	2 000.00
• Fonctionnement	:	44 146.97

➤ **Mairie**

• Investissement	:	922 945.29 (dont 475 575.84 de RAR)
• Fonctionnement	:	
- Dépenses	:	1 502 604.52
- Recettes	:	1 778 869.91

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,
- **VOTE** les propositions nouvelles des budgets primitifs de l'exercice 2020.

3 – FISCALITÉ

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués en 2019 de la taxe d'habitation (15.29%), de la taxe foncière sur les propriétés bâties (15.45%) et de la taxe sur les propriétés non bâties (37.17%), et propose de maintenir ces taux en 2020.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

• ÉMET un avis favorable aux taux d'imposition suivants pour 2020 :		
- Taxe d'Habitation	:	15.29 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	:	15.45 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	:	37.17 %

4 – Conseil Départemental : demande de subvention au titre d'ACTIV' Volet 3

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune peut bénéficier de subventions du Conseil Départemental, au titre d'ACTIV (Accompagnement des communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne) Volet 3 « Dotation de Solidarité Communale », pour les travaux suivants :

Nature des travaux	Montant HT de la dépense	Subvention sollicitée
Voirie communale (trvx voirie + matériel de voirie)	59 631.00	16 915.00
Défense incendie à La Font	19 919.00	5 975.00
City Stade	30 893.00	9 810.00

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour les travaux mentionnés auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour les travaux mentionnés auprès du Conseil Départemental, et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

5 – Travaux Salle Maigret : avenants.

Faute d'informations suffisantes, le point est retiré de l'ordre du jour.

6 – Enquête publique en vue de l'approbation du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Bassin du Clain : avis sur le projet.

Monsieur le Maire expose :

La rédaction du SAGE du bassin du Clain étant achevée, et son projet ayant fait l'objet d'une validation par la Commission locale de l'eau du 19 décembre 2018, il est soumis à enquête publique du 17 février 2020 au 20 mars 2020.

Comme prévu par l'article R123-12 du code de l'environnement, les conseils municipaux des communes et les assemblées délibérantes des EPCI se trouvant dans le périmètre du SAGE CLAIN sont appelés à donner un avis sur cette demande dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour émettre un avis officiel sur ce projet, qui a pour vocation d'organiser une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques du territoire en conciliant usages et préservation de ces milieux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **ÉMET un avis favorable** sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Clain.

Séance levée à : 22h05.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.